

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 septembre 2022

**Rapporteur :
Madame Marie-Pierre JEAN-
JACQUES**

N° 40

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 04/10/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 04/10/2022 (accusé de réception du 04/10/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Mobilités - Avenant n°1 à la convention relative à un accompagnement dans le cadre du programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable

La question de la logistique urbaine suppose des enjeux en termes d'attractivité du territoire et d'environnement. La croissance des livraisons en ville, liée au développement du « e-commerce », mérite que ce sujet soit traité dans un cadre plus global de planification des mobilités à l'échelle du territoire.

En date du 30 septembre 2021, le conseil communautaire a approuvé le principe d'un accompagnement technique et financier du Cerema dans l'élaboration d'une charte de logistique urbaine durable, partagée par les acteurs économiques du territoire. Initialement, le programme national arrivait à échéance le 31 décembre 2022. Celui-ci est prolongé au niveau national au 30 avril 2023. Il est donc nécessaire de passer un avenant pour prolonger la durée de la convention.

Le Ministère de la Transition écologique a retenu, en 2020, le programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD) qui vise à créer des espaces de dialogue entre les acteurs publics et économiques, dans l'objectif d'élaborer des chartes de logistique urbaine durable en faveur d'un transport de marchandises décarboné et plus économe en énergie.

Le conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale a validé le 30 septembre 2021 un accompagnement technique et financier du Cerema/Rozo dans la conduite d'une étude et d'une phase de concertation avec les acteurs économiques du territoire.

Cette mission est directement intégrée à la démarche du « Plan de mobilité simplifié », pour un coût évalué à 44 846,25 € HT, dont les clés de répartition sont les suivantes :

- Cerema/Rozo (70%) : 31 500,00 € HT

- Quimper Bretagne Occidentale (30%) : 13 346,25 € HT

La phase de diagnostic du territoire est achevée et a permis de mettre en évidence les points suivants :

- L'activité tertiaire de bureau est majoritaire à Quimper, elle représente 52% des activités, tandis que l'artisanat et les services représentent près de 30% des établissements ;
- Les transporteurs sont majoritairement concentrés au sud-est du territoire dans la zone d'activité du Petit Guélen et à Ergué-Gabéric. Dès lors, le territoire de QBO peut être considéré comme un point d'ancrage pour desservir le Finistère sud, grâce à une bonne accessibilité routière ;
- Près de 70 000 mouvements de marchandises ont lieu chaque semaine sur le territoire de QBO, à destination des établissements économiques et des ménages (dont les 70% sur la commune de Quimper et 20% générés par des achats en ligne) ;
- Environ 70% des opérations ont lieu en véhicule utilitaire léger, dont la majeure partie circule via une énergie thermique.

Le calendrier prévisionnel de la mission est le suivant :

- Diagnostic du transport de marchandises sur le territoire : janvier à juillet 2022 ;
- Elaboration d'un programme d'actions en concertation avec les acteurs économiques : septembre à décembre 2022 ;
- Rédaction de la charte de logistique urbaine durable : janvier à mars 2023.

Initialement, le programme national arrivait à échéance le 31 décembre 2022. Celui-ci est prolongé au niveau national au 30 avril 2023, il est donc proposé au conseil communautaire de valider ce principe.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer l'avenant n°1 et tout autre avenant de prolongation des délais entre Quimper Bretagne Occidentale et le Cerema/Rozo.